

# Résolution sur le déplacement d'un très grand nombre d'enfants au Nigeria à cause des attaques de Boko Haram

2015/2876(RSP) - 08/10/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 613 voix pour, 12 voix contre et 31 abstentions, une résolution sur le déplacement d'un très grand nombre d'enfants au Nigeria à cause des attaques de Boko Haram.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement a condamné fermement les actes criminels commis par Boko Haram, notamment les attaques terroristes et les attentats suicides à la bombe au Tchad, au Cameroun et au Niger et a déploré les actes qui ont entraîné le déplacement d'un très grand nombre d'enfants innocents. Il a demandé **une action immédiate et concertée d'envergure internationale** destinée à soutenir les agences des Nations unies et les ONG qui œuvrent pour protéger les enfants et les jeunes déplacés contre l'esclavage sexuel, d'autres formes de violences sexuelles et d'enlèvements ainsi que l'enrôlement de force, par la secte terroriste Boko Haram, dans un conflit armé.

Les députés ont préconisé d'envisager, pour les enfants précédemment associés à Boko Haram ou à d'autres groupes armés, le remplacement des poursuites et des peines d'emprisonnement par des **mesures non judiciaires**.

Le Parlement a salué l'annonce récente par la Commission de fonds supplémentaires destinés à renforcer l'aide humanitaire d'urgence destinée à la région. Toutefois, il s'est déclaré préoccupé par le **déficit de financement** entre les engagements et les sommes effectivement allouées aux opérations de l'Unicef dans la région par la communauté internationale dans son ensemble. À cet égard, il a noté que l'Unicef n'avait reçu que 32% des 50,3 millions d'euros nécessaires à son action humanitaire dans la région du lac Tchad pour cette année. En conséquence, il a appelé les **donateurs** à respecter leurs engagements afin de satisfaire le besoin chronique d'accès aux ressources fondamentales que sont l'eau potable ou des soins et une éducation élémentaires.

La Commission a été invitée à **aider en priorité les enfants et les jeunes déracinés au Nigeria, au Cameroun, au Tchad et au Niger** en accordant une attention particulière à leur protection contre toutes les formes de cruauté et de violence à caractère sexiste et à leur accès à l'éducation, aux soins et à une eau potable sûre, dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et le phénomène des personnes déplacées en Afrique.

En outre, le Parlement a exhorté la communauté internationale à aider le Nigeria et ses pays voisins qui accueillent des réfugiés (Cameroun, Tchad et Niger) à fournir toute **l'aide médicale et psychologique nécessaire aux populations dans le besoin**. Il a lancé un appel aux autorités de la sous-région en vue de garantir **aux femmes et aux filles victimes de viols** un accès facile à l'ensemble des services de santé sexuelle et reproductive, tout en insistant sur la nécessité d'instaurer une norme universelle pour le traitement des victimes de viols commis en temps de guerre. Il a également demandé la création de **programmes d'éducation spécialisés**, destinés tant aux femmes et aux enfants victimes de guerre qu'à la société dans son ensemble, afin d'aider les victimes à surmonter cette expérience traumatisante.

Le président du Nigeria et son gouvernement fédéral récemment nommé ont été invités à :

- prendre des mesures afin de **faciliter le retour des personnes déplacées**, notamment les enfants;
- adopter des mesures fortes pour **protéger la population civile**, accorder une attention particulière à la protection des femmes et des jeunes filles et donner la priorité aux droits des femmes et des enfants dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme;
- ouvrir, conformément à la promesse du président, M. Buhari, une **enquête** indépendante sur les crimes en droit international et les autres violations graves des droits de l'homme par toutes les parties au conflit ;
- respecter toutes ses promesses de campagne et ses déclarations les plus récentes, dont les principales consistent à **éliminer la menace terroriste**, à faire du respect des **droits de l'homme** et du droit humanitaire un pilier central des opérations militaires et à **ramener les écolières de Chibok** et l'ensemble des autres femmes et enfants victimes d'enlèvements vivants et en bonne santé.

Enfin, le Parlement a rappelé que Boko Haram a vu le jour en réponse à la mauvaise gouvernance, à la **corruption généralisée** et aux profondes inégalités de la société nigériane. Il a exhorté les autorités nigérianes à mettre un terme à la corruption, au manque d'efficacité des institutions publiques et de l'armée, ainsi qu'à encourager une fiscalité équitable. Il a demandé l'adoption de mesures visant à **priver Boko Haram de ses sources de revenus illégaux**, notamment la contrebande et le trafic, en coopérant à cet effet avec les pays voisin.